

MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 28 AOÛT 2023 APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 15 DÉCEMBRE 2022

à l'égard de ce qui suit :

Fonds commun d'actions US Impérial
(le « Fonds commun »)

Le présent document constitue la modification n° 1 apportée au prospectus simplifié daté du 15 décembre 2022 (le « prospectus simplifié »), lequel devrait être lu compte tenu des renseignements figurant aux présentes. Tous les termes clés qui sont utilisés aux présentes sans y être par ailleurs définis ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié.

RÉSUMÉ DE LA MODIFICATION

Avec prise d'effet le 30 septembre 2023 ou vers cette date, Gestion D'Actif JPMorgan (Canada) Inc. fournira des services de gestion de placements au Fonds commun, en remplacement de Morgan Stanley Investment Management Inc. et de Rothschild & Co Asset Management US Inc. (maintenant connue sous le nom de Great Lakes Advisors, LLC).

Par conséquent, le prospectus simplifié est modifié comme suit.

MODIFICATIONS PARTICULIÈRES

Avec prise d'effet le 30 septembre 2023 ou vers cette date, le prospectus simplifié est modifié comme suit :

- a) Les renseignements à l'égard du Fonds commun qui figurent dans le tableau de la page 8 sous la rubrique « Sous-conseillers en valeurs » sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

Fonds commun d'actions US Impérial	CIBC Private Wealth Advisors, Inc. ¹⁾ Chicago, États-Unis Gestion D'Actif JPMorgan (Canada) Inc. Vancouver, Canada
------------------------------------	--

1) Sous-conseiller en valeurs non résident qui n'est pas inscrit à titre de conseiller au Canada.

- b) Les renseignements suivants sont ajoutés après ceux concernant Connor, Clark & Lunn Investment Management Ltd. à la page 10 :

« **Gestion D'Actif JPMorgan (Canada) Inc., Vancouver, Canada**

Nom	Fonction
Scott B. Davis	Directeur général, gestionnaire de portefeuille
Shilpee Raina	Directrice exécutive, gestionnaire de portefeuille

La convention de services de sous-conseiller en valeurs intervenue entre GACI et Gestion D'Actif JPMorgan (Canada) Inc. peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties au moyen d'un préavis écrit de 30 jours donné à l'autre partie. »

- c) Les renseignements à l'égard de Morgan Stanley Investment Management Inc. et de Rothschild & Co Asset Management US Inc. figurant à la page 10 sont supprimés.
- d) Les renseignements à l'égard du Fonds commun à la rubrique « Désignation, constitution et genèse des Fonds » de la page 65 sont complétés par le point suivant :

« • Le 30 septembre 2023 ou vers cette date, Gestion D'Actif JPMorgan (Canada) Inc. remplacera Morgan Stanley Investment Management Inc et Rothschild & Co Asset Management US Inc. (maintenant connue sous le nom de Great Lakes Advisors, LLC) en tant que sous-conseiller en valeurs du Fonds commun.

e) La première puce de la rubrique « Stratégies de placement » à la page 94 est supprimée et remplacée par ce qui suit :

« • en plus des titres de participation, principalement des actions ordinaires, peut aussi acheter des titres convertibles en actions ordinaires;

• peut combiner plusieurs styles de placement, qui peuvent comprendre les stratégies de base, les stratégies de croissance, les stratégies orientées vers la valeur et les stratégies passives, lors de la prise de décisions de placement. La stratégie passive consiste à gérer une partie du Fonds commun de façon à reproduire le rendement d'un indice qui se veut représentatif du marché américain des titres de participation; »

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à votre souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat. Dans le cas d'un régime d'investissement préautorisé, si vous n'avez pas demandé de recevoir l'aperçu du fonds et les modifications ultérieurs, vous ne disposez de ce droit de résolution qu'à l'égard de votre souscription initiale.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de parts d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur les parts de l'OPC. Ces droits doivent habituellement être exercés dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

Attestation des Fonds

Fonds commun d'actions US Impérial

(le « Fonds commun »)

Le 28 août 2023

La présente modification n° 1 datée du 28 août 2023, ainsi que le prospectus simplifié daté du 15 décembre 2022 et les documents qui y sont intégrés par renvoi, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

COMPAGNIE TRUST CIBC
Fiduciaire du Fonds commun

Signé « Edward Dodig »

Edward Dodig

Président et chef de la direction

Signé « David Scandiffio »

David Scandiffio

Vice-président, Services de portefeuille
personnalisé

Attestation du gestionnaire et promoteur

Fonds commun d'actions US Impérial

(le « Fonds commun »)

Le 28 août 2023

La présente modification n° 1 datée du 28 août 2023, ainsi que le prospectus simplifié daté du 15 décembre 2022 et les documents qui y sont intégrés par renvoi, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE **Gestionnaire et promoteur des Fonds**

Signé « Victor G. Dodig »

Victor G. Dodig

Président et chef de la direction

Signé « Hratch Panossian ».

Hratch Panossian

Premier vice-président à la direction et
chef des services financiers

Au nom du conseil d'administration de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Signé « Katharine B. Stevenson »

Katharine B. Stevenson

Présidente du conseil

Signé « Luc Desjardins »

Luc Desjardins

Administrateur